

Risques naturels et technologiques

Département
de la Seine-Maritime

TOUFFREVILLE SUR EU

INFORMATION DES POPULATIONS

IMPORTANT
Conserver
soigneusement
ce document

LE MOT DU MAIRE

« Notre commune est exposée à 4 risques majeurs : 2 risques naturels et 2 risques technologiques.

Bien que les dangers soient localisés dans certaines parties du territoire communal, chaque habitant a droit à une information préventive.

Le présent document a pour objectif de vous exposer tous les risques auxquels nous pourrions être confrontés à TOUFFREVILLE SUR EU : inondation, mouvement de terrain, nucléaire et transport de matières dangereuses.

Sans vouloir dramatiser, il faut être conscient que le risque nul n'existe pas. Alors, soyons prêts à réagir face à ces événements.

Je souhaite que ce document réalisé conjointement avec les services de l'État vous apporte l'information claire que vous pouvez attendre sur ce sujet ».

Le Maire,

Jean-Louis GALLAND

La commune de TOUFFREVILLE SUR EU est exposée à :

■ 2 risques naturels



Inondation



Mouvement de terrain
(cavités souterraines)

■ 2 risques technologiques



Nucléaire



Transport de matières
dangereuses

L'INFORMATION PRÉVENTIVE

L'article L.125-2 du Code de l'Environnement précise que "les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent." Informés, les citoyens intégreront mieux le risque majeur dans leur vie courante, pour mieux s'en protéger et acquerront ainsi une confiance lucide, génératrice de bons comportements individuels et collectifs.



Conformément au décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié, ce document a été établi en août 2005 par la mairie de TOUFFREVILLE SUR EU au vu des connaissances locales et des informations transmises par la préfecture de la Seine-Maritime (SIRACED-PC 76) en collaboration avec les services de la direction départementale de l'équipement (DDE 76), la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE 76), le service départemental d'incendie et de secours (SDIS 76).



PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME



Le risque inondation

Les principales consignes de sécurité



Abritez-vous, fermez portes, fenêtres et aérations



Coupez le gaz et l'électricité



Montez à pied dans les étages



Ecoutez la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Libérez les lignes pour les secours

Situation

Le risque inondation n'est pas recensé pour la commune dans le dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM 2004) car aucun état de catastrophe naturelle n'a été constaté à TOUFFREVILLE SUR EU en dehors de l'événement de décembre 1999. Par ailleurs, il n'y a pas de plan de prévention des risques inondation (PPRI) prescrit sur la commune. Toutefois, certains secteurs ayant été inondés, il apparaît utile de communiquer des informations sur ce risque.

- Le risque inondation sur la commune de TOUFFREVILLE-SUR-EU est dû essentiellement à des eaux de ruissellement provenant des plateaux et se concentrant dans les talwegs, suite à de fortes précipitations. Des débordements de l'Yères sont également possibles.
- Ces phénomènes de ruissellement ont été constatés dans le Fond de Guilmécourt, le Fond de Sang-Roy, le Val Paris et le long de la Route de Litteville. Ces trois derniers axes ont été à l'origine d'inondations dans les secteurs du bourg traversés.
- Des problèmes d'inondation par ruissellement ont été observés en 1975, 1988, 1992, 1994 et 1995.

Prévention

- Une étude globale et intégrée du bassin versant de l'Yères a été réalisée en juin 1997. Elle traite notamment de la problématique inondation et peut concerner la commune. Les travaux sont réalisés sous l'égide du syndicat de bassin versant de l'Yères et de la Côte.



Le risque cavités souterraines

Les principales consignes de sécurité



Evacuez l'habitation si elle est menacée



Eloignez-vous de la zone instable

Situation

- 15 indices de cavités souterraines ont été recensés par la commune et repérés sur une carte lors de l'enquête réalisée en 1995.

Prévention

- La cartographie réalisée dans ce document est susceptible d'être modifiée en fonction de l'actualisation des données.
- Toute personne qui a connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière (dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes et aux biens), doit en informer le maire. Celui-ci communique au représentant de l'État les éléments dont il dispose à ce sujet (article L 563-6 du code de l'environnement).



Le risque transport de matières dangereuses

Les principales consignes de sécurité



Abritez-vous



Fermez toutes les ouvertures vers l'extérieur



Écoutez la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne fumez pas



Libérez les lignes pour les secours

Situation


■ Bien que la commune de TOUFFREVILLE SUR EU soit située sur un axe routier secondaire, il convient de ne pas négliger ce risque qui concerne l'ensemble du département de la Seine-Maritime de par le trafic important de poids lourds transportant des matières dangereuses.

Prévention

- Une réglementation rigoureuse portant sur :
 - la formation des personnels de conduite,
 - la construction de citernes selon des normes établies avec des contrôles techniques périodiques,
 - l'identification et la signalisation des produits dangereux transportés (code de danger, code matière, fiche de sécurité).
- Des plans de secours sont élaborés par les services de l'État et mis en œuvre en cas d'incident ou d'accident.

LE TRANSPORT ROUTIER DE MATIERES DANGEREUSES

SI VOUS ETES TEMOIN D'UN ACCIDENT



- ne pas vous exposer au produit (nuage de gaz, liquide, fumée...)
- éloigner les personnes à proximité, éloignez-vous et mettez-vous à l'abri
- donner l'alerte aux services d'urgence **18 ou 112** en indiquant la commune et l'adresse exacte
- si possible et sans prendre de risque, décrire la plaque orange (chiffres) et les symboles.

Code danger & N° produit

LOCALITE


Code danger & N° produit

Code danger & N° produit

Ministère de l'Équipement, du Transport, de l'Énergie et de la Mer

Direction Régionale de la Seine-Maritime

PRINCIPAUX SYMBOLES DE DANGER



- MATIERE EXPLOSIVE
- MATIERE RADIOACTIVE
- ÉVALUATION DE GAZ INFLAMMABLE AU CONTACT DE L'EAU
- MATIERE LIQUIDE COMBURANT
- MATIERE TOXIQUE
- GAZ LIQUIDE INFLAMMABLE
- GAZ sous pression
- MATIERE CORROSIVE
- MATIERE CORROSIVE



Le risque nucléaire

Les principales consignes de sécurité



Abritez-vous



Fermez toutes les ouvertures vers l'extérieur



Écoutez la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Libérez les lignes pour les secours

Situation

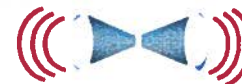
- La sûreté nucléaire vise non seulement à prévenir les accidents mais aussi à en limiter les conséquences. A cet effet, il convient de prévoir les dispositions nécessaires pour maîtriser une situation accidentelle, même peu probable. La présence du centre de production nucléaire de PENLY à proximité de la commune de TOUFFREVILLE SUR EU (entre 5 et 10 km) justifie que ce risque soit pris en compte.
- En cas d'accident nucléaire majeur, les risques liés à un relâchement important de substances radioactives dans l'environnement sont de deux ordres :
 - un *risque d'exposition externe*, à distance ou au contact, dû au rayonnement émis par le nuage radioactif et par le dépôt au sol de ce nuage,
 - un *risque d'exposition interne* en cas d'inhalation d'air contaminé au passage du nuage radioactif, d'ingestion de produits alimentaires contaminés ou de transfert de produits radioactifs au travers d'une blessure cutanée.

Les conséquences pour l'individu sont fonction de la dose absorbée (durée d'exposition, nature et proximité des substances radioactives, conditions météorologiques...). On limite :

- le *risque d'exposition externe* à distance (nuage radioactif) par la mise à l'abri dans un bâtiment fermé et le *risque d'exposition au contact* (dépôt sur le corps) par un simple lavage, l'eau entraînant les particules radioactives,
- le *risque d'exposition interne* par un traitement médical préventif (comprimé d'iode) ou curatif approprié.

Prévention

- Une **réglementation rigoureuse** comprenant :
 - des plans de secours élaborés et mis en œuvre par l'industriel ou par le Préfet. Des sirènes sont installées sur les centrales nucléaires pour prévenir la population en cas d'alerte. Pour les communes plus éloignées de la centrale, les habitants peuvent être alertés par des véhicules munis de haut-parleurs.
 - des exercices de simulation permettant de vérifier l'efficacité de ces plans
 - des comprimés d'iode stable mis à la disposition de la population proche de la centrale nucléaire,
- relayée par la **commission locale d'information** sur les centrales qui participe à de nombreuses actions :
 - diffusion des consignes de sécurité auprès de la population
 - réalisation de vidéos sur les méthodes de confinement en milieu scolaire
 - publication d'ouvrages sur l'environnement radiologique des centrales.
- Le CNPE de PENLY est muni d'une sirène d'alerte, dite sirène "PPI". Des essais de sirènes PPI sont effectués le 1er mercredi de chaque mois de mars, juin, septembre et décembre, à 12 h 15. Ces sirènes sont audibles par les habitants proches de la centrale nucléaire.



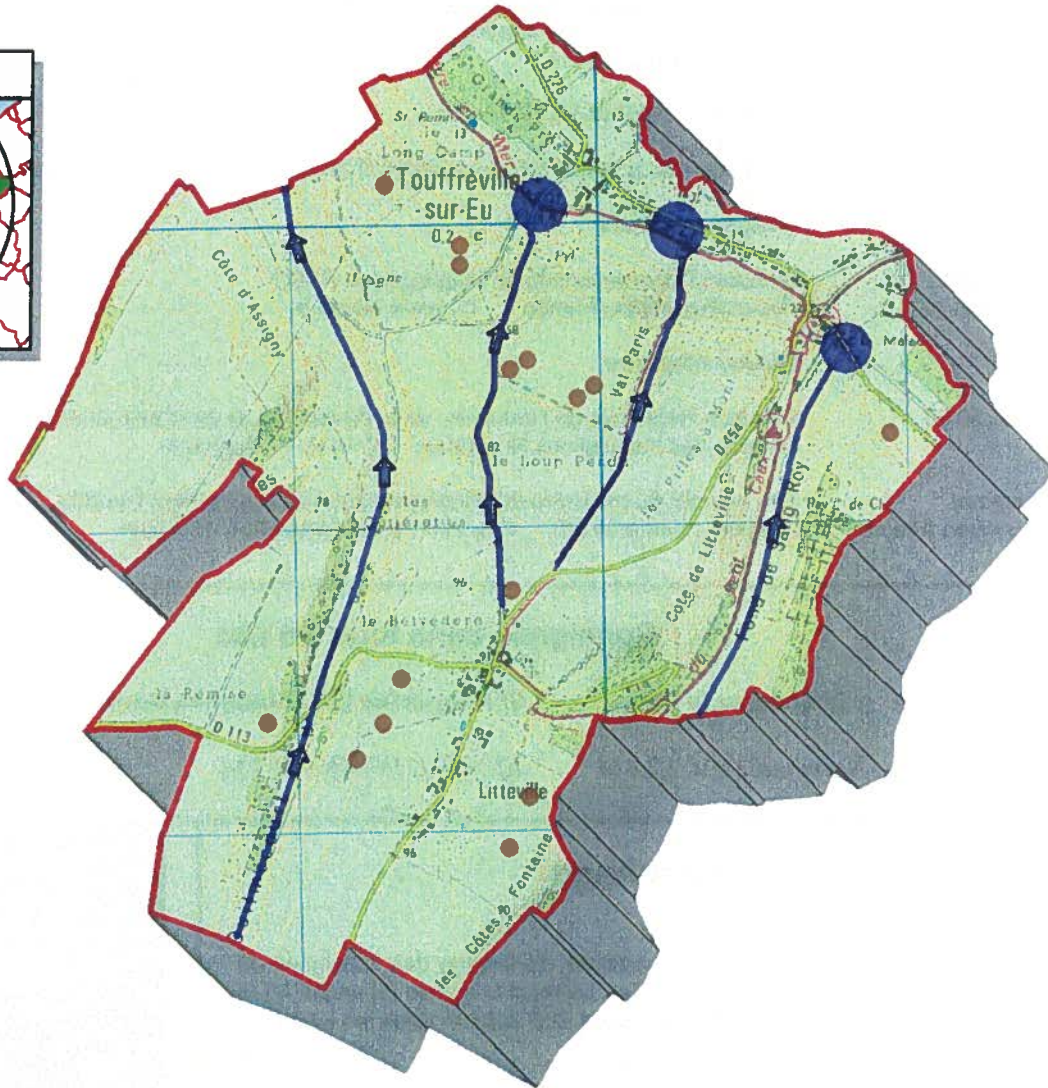
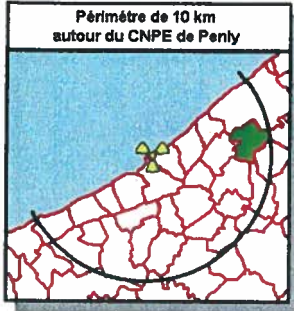
Le son d'alerte est modulé pendant 3 fois 1 minute, espacées de 5 secondes.



Le son de fin d'alerte est non modulé et continu pendant 30 secondes.

TOUFFREVILLE SUR EU

RISQUES :
MOUVEMENT DE TERRAIN
INONDATION
NUCLEAIRE
TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



Cartographie du Document d'Information communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)



- Carte à 1:25000 n° 2008 OT
- ©IGN - Paris - 2005
- Autorisation n° 43-05001

LEGENDE	
Risques technologiques	Risques naturels
Nucléaire	Inondation
	Axes de ruissellement
	Indice de cavité souterraine (inventaire non exhaustif susceptible d'être modifié)

La Zone d'information préventive des populations correspond au moins à la zone des risques.

Document cartographique élaboré en aout 2005, en fonction des connaissances et des documents de référence.

Information

- La préfecture dispose d'un système d'alerte téléphonique automatique, appelé GALA, qui permet de prévenir les élus ou leurs collaborateurs au plus vite en cas d'événement le nécessitant.
- **En cas d'accident nucléaire grave et sortant de l'enceinte de l'établissement**, la population de TOUFFREVILLE SUR EU serait informée de l'évolution de la situation et de la conduite à tenir par des messages diffusés par des véhicules munis de haut-parleurs des sapeurs-pompiers, de la gendarmerie ou de la municipalité, et par la radio et la télévision locales. Si une évacuation s'avérait nécessaire, des autocars seraient mis à la disposition de la population qui serait alors dirigée vers un lieu d'hébergement.

☎ 02.35.86.70.16 Mairie de TOUFFREVILLE SUR EU
 ☎ 02.32.76.50.00 Préfecture de la Seine-Maritime (SIRACED-PC) ✉ www.seine-maritime.pref.gouv.fr

Risques naturels

☎ 02.35.58.53.27 Direction Départementale de l'Équipement (DDE)
 ☎ 08.92.68.02.76 Répondeur Météo-France ✉ www.meteo.fr

Risque nucléaire

☎ 02.31.46.50.00 Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)
 Division des Installations Nucléaires ✉ www.ASN.gouv.fr

✉ www.prim.net Site Internet du ministère de l'Écologie et du Développement Durable
 ✉ www.ac-rouen.fr/rectorat/profession_rme/home.htm Site Internet de l'Académie de Rouen

Consignes dans tous les cas

1/ abritez-vous 2/ écoutez la radio 3/ Respectez les consignes formulées par les autorités

FRANCE BLEU Haute-Normandie : 102.2 FM FRANCE INTER : 91 FM RESONANCE : 101.3 FM

Plan d'affichage

La réglementation prévoit l'organisation des modalités d'affichage des consignes de sécurité à appliquer en cas de survenue du risque. Lorsque la nature du risque ou la répartition de la population l'exige, cet affichage peut être apposé dans les locaux et terrains suivants :

- Établissements recevant du public (R.123.2 du Code de la Construction et de l'Habitation dont l'effectif public ou personnel est supérieur à 50 personnes),
- Immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle, commerciale, agricole ou de service dont le nombre d'occupants dépasse 50,
- Terrains de camping ou aires de stationnement de caravanes dont la capacité équivaut au moins à 50 campeurs sous tente ou à 15 tentes et caravanes à la fois,
- Locaux d'habitation de plus de 15 logements.

Les affiches sont disponibles en mairie. Le plan d'affichage, élaboré par le maire, répertorie risque par risque les locaux de plus de 50 personnes ou 15 logements situés dans les zones concernées. Au vu du plan d'affichage, les affiches devront être apposées par les propriétaires à chaque entrée de bâtiments ou à raison d'une affiche par 5000 m² pour les terrains de camping et stationnement de caravanes.



Modèle de l'affiche qui sera apposée par le maire dans les établissements recevant du public (ERP)

Le présent document se veut un moyen de sensibilisation et d'information, il n'est pas opposable aux tiers